

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

**M. Sacha ZEGUERMAN**, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - [s.zeguerman@ccfg.fr](mailto:s.zeguerman@ccfg.fr)

**Monsieur ANDRETTO Thierry**  
481 route de la Douane  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Objet** : Notre courrier en R/AR en date du 06/06/2023 - Demande d'autorisation n°DP07421223A0041 pour la pose d'une pergola bioclimatique, déclarée sans suite.

Monsieur,

Vous avez déposé le 05/06/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 06/09/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 28 septembre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.